

Essai sur les cinquante ans du missel de Paul VI

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 14 janvier 2021

Dans son émission *Perles de Culture*, Anne Brassié reçoit notamment Cyril Farret d'Astiès qui publie « [Un heureux anniversaire ? – Essai sur les cinquante ans du missel de Paul VI](#) ». Il revient sur la réforme du missel de la messe, sur la suppression des répétitions, le rôle de la liturgie, la censure de certains versets de l'Écriture Sainte ([qu'a bien montré Yves Daoudal](#)).

Dans la [Lettre aux évêques accompagnant le motu proprio Summorum Pontificum](#), Benoît XVI avait préconisé un *enrichissement mutuel* des deux missels du rite romain :

Les deux Formes d'usage du Rite Romain peuvent s'enrichir réciproquement: dans l'ancien Missel pourront être et devront être insérés les nouveaux saints, et quelques-unes des nouvelles préfaces. La Commission « *Ecclesia Dei* », en lien avec les diverses entités dédiées à l'*usus antiquior*, étudiera quelles sont les possibilités pratiques. Dans la célébration de la Messe selon le Missel de Paul VI, pourra être manifestée de façon plus forte que cela ne l'a été souvent fait jusqu'à présent, cette sacralité qui attire de nombreuses personnes vers le rite ancien. La meilleure garantie pour que le Missel de Paul VI puisse unir les communautés paroissiales et être aimé de leur part est de célébrer avec beaucoup de révérence et en conformité avec les prescriptions; c'est ce qui rend visible la richesse spirituelle et la profondeur théologique de ce Missel.

Force est de constater que le motu proprio *Spiritus Domini* [sur l'ouverture aux femmes des fonctions liturgiques de Lecteur et d'acolyte](#), non seulement ne participe pas à cet enrichissement, mais il contribue à éloigner un peu plus les deux formes du rite romain.